

19 2 JUIN 2024

## Note d'information

### Objet : Capitalisation des crédits en classes de licences

Les étudiants des classes de licences ayant des crédits non capitalisés au titre de leurs 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> Années, sont tenus, **obligatoirement**, de valider leurs crédits lors de la session de contrôle qui se déroulera à partir du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024 conformément aux plannings des épreuves des classes concernées et qui seront affichés ultérieurement.

A cet effet, ils doivent présenter une demande au Service des Examens selon le formulaire ci-rattaché(\*) **au plus tard le mercredi 26 juin 2024.**

(\*) Le formulaire est disponible au Service des Examens

P/L'administration



Le Secrétaire Général